



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR.

LUNDI 10 MARS 2025 -CARD

Lundi 10 mars 2025 - début des travaux à 17h30 - fin des travaux à 20h30.

Appel nominal par Le président

Présents :

- | | |
|---------------------|-------------------------------------|
| • Jean Claude ROBIN | Président |
| • Marianne BROU | Membre |
| • Sandie FREULON | Secrétaire Générale |
| • Cyril HUET | Trésorier |
| • Sandrine LADRECH | Membre |
| • Chantal MUGNIER | Membre |
| • Raphael ZANON | Membre |
| • Nathalie NAUD | Membre |
| • Stéphane DELANDE | Membre |
| • Stéphane TICHON | Conseiller technique de ligue (CTL) |
| • Alisson MAVAETAU | Secrétaire de la ligue et de séance |
| • | |

Absent

- | | |
|----------------------|--------|
| • Charlotte PRIOURET | Membre |
|----------------------|--------|

Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 13 janvier 2025.
2. Point licences
3. Information mails importants
4. Règlement général et Financier - document définitif
5. Appel à candidatures pour participation aux jurys d'une épreuve nationale pour le 1er semestre 2025
6. « Provisionnal dates » - Oceania Championships 2026 »
7. Compétitions en eau libre
8. AGO du 28 mars - Validation des comptes rendus des commissions
9. Questions diverses

1. Validation du compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 13 janvier 2025

Le procès-verbal de la réunion du comité directeur du 13 janvier 2025 est validé à l'unanimité sans modification.

2. Point licences

Baisse des licences compétition : Une diminution importante du nombre de licences compétition a été constatée, passant de 639 en 2024 à 376 en 2025.

NOUVELLE-CALÉDONIE									
État statistiques des licences et des clubs sur extraNat à la date du 10/03/2025 à 23h59									
<input checked="" type="button" value="Affichage Général"/> Détail « Compétition » (CPT) Détail « Natation Pour Tous » (NPT) Détail « Autres licences » (DIV)									
988 - NOUVELLE-CALÉDONIE (2955)	Total « CPT »	Total « NPT »	Total « DIV »	TOTAL	Lic. Migr.	Saison N-1			Lic. en Att.
						10/03/24	Diff.	Tot. Sai.	
CLUB NAGE LOISIRS (3345)	--	79	4	83	--	113	-30	130	31
CMO DAUPHINS LA FOA (1447)	1	10	1	12	--	174	-162	189	--
CN CALÉDONIENS (410)	124	983	224	1 331	30	1 399	-68	1 694	26
DUMBEA NATATION (1948)	116	230	25	371	1	624	-253	659	3
LES P'TITS PICOTS (2815)	14	208	220	442	13	428	14	494	8
MONT-DORE NATATION (1979)	18	68	10	96	3	156	-60	162	--
NAIADES NOUMÉA (1175)	25	2	4	31	--	28	3	39	8
NATATION NOUVELLE-CALEDONIE (3277)	--	8	87	95	--	11	84	12	--
OLYMPIQUE NOUMÉA (409)	78	172	195	445	5	439	6	488	--
(Clubs affiliés : 9) SOUS-TOTAUX	376	1 760	770	2 906	52	3 372	-466	3 867	76
(Clubs affiliés : 9) TOTAUX	376	1 760	770	2 906	52	3 372	-466	3 867	76

3. Information mails importants. CF PJ

La ligue n'ayant pas tenu de réunion récemment, un état des lieux des e-mails importants reçus a été effectué afin d'assurer une bonne communication interne. Sandie a présenté le tableau Chrono et informe que, si les élus souhaitent obtenir des renseignements complémentaires, elle est en mesure de leur transmettre les documents et pièces justificatives enregistrés dans le tableau Chrono

4. Règlement général et Financier - document définitif

À la suite de la réunion des présidents et du courrier adressé par le CNC, au cours de laquelle le comité directeur a pleinement pris en considération les demandes formulées par les clubs, la ligue, attachée à ne pas aggraver la pression budgétaire pesant sur ces derniers, a décidé de reporter l'application des nouveaux tarifs à compter du 1er septembre 2025.

En conséquence, les tarifs en vigueur pour l'année 2024 seront maintenus jusqu'au 31 août 2025. Néanmoins, la diminution du nombre de compétiteurs entraîne une baisse des recettes pour la Ligue, rendant impérative une révision budgétaire. Afin de pallier cette perte :

- Une réduction des crédits alloués aux récompenses a été adoptée.
- La gratuité pour les interclubs benjamins est supprimée.

Sandie sera chargée de réviser les fiches de compétitions afin d'y intégrer ces ajustements. Par ailleurs, il a été acté que l'aide aux clubs pour l'organisation des challenges Avenir serait préservée.

Stéphane Delande a exprimé le souhait qu'un courrier soit adressé aux clubs afin de les informer des nouvelles dispositions. Le comité directeur a répondu que les présidents seront pleinement informés par le procès-verbal de la réunion, lequel sera transmis au plus tard le lundi 24 mars.

5. Appel à candidatures pour participation aux jurys d'une épreuve nationale pour le 1er semestre 2025

Un appel à candidatures parmi les officiels listés (liste FFN 2021/2022), pour participer aux jurys d'une épreuve nationale au cours du premier semestre 2025 a été reçu par la ligue. Avant de se prononcer sur le déplacement d'un officiel, un débat a eu lieu concernant les conditions financières de participation à ce dispositif ainsi que le nombre d'officiels à envoyer pour l'année 2025. En effet, plusieurs paramètres doivent être pris en considération :

- L'absence de visibilité sur les subventions gouvernementales pour 2025,
- La réduction de 25 % de la subvention accordée par l'ANS,
- La décision de réduire de moitié le budget alloué aux récompenses.

En conséquence, il est envisagé de proposer un montant total de 600 000 francs, destiné à prendre en charge trois personnes, avec un forfait de 200 000 francs par participant. Ainsi, la participation de l'officiel serait soutenue à hauteur de 200 000 francs (billet d'avion et hébergement). Au-delà de cette somme, les frais supplémentaires seraient à la charge de l'officiel.

Pour le premier semestre, Sandie a fait part de sa volonté de postuler aux championnats de France Open d'été, dans les conditions financières établies. Marianne doit se rapprocher des autres officiels éligibles pour les solliciter en vue du second semestre. Il convient également de noter que le congé pour les bénévoles ne sera pas reconduit pour l'année 2025.

6. « Provisionnal dates - Oceania Championships 2026 »

Marianne a reçu un courriel de John West, l'informant que les Championnats d'Océanie se dérouleront à Fidji du 11 au 17 mai 2026. Dans un contexte financier toujours tendu, il convient de rédiger une fiche ANS afin de solliciter le financement de ce déplacement.

7. **Compétitions en eau libre**

Le comité directeur adresse ses plus sincères remerciements à Stéphane Delande, Bernard Cruchet et Gil Verlaquet pour leur précieuse contribution à l'organisation de l'épreuve d'eau libre du 23 février.

Pour l'épreuve d'eau libre du 23 février, 77 nageurs ont pris part à cette compétition, contre 126 l'année précédente, marquant ainsi une diminution d'environ 50 % du nombre de compétiteurs. Compte tenu de cette faible participation, le comité directeur a pris la décision de ne pas recourir à la société Ste In LIVE pour les prochaines compétitions en eau libre.

Le comité directeur a également exprimé le souhait de réduire le nombre de récompenses, en raison du trop grand nombre de catégories actuellement primées sur l'eau libre.

Par ailleurs, il a été constaté que de nombreux lauréats ne prennent pas la peine d'attendre la remise des prix. Ainsi, il sera désormais précisé, tant pour les compétitions en eau libre que pour les compétitions en natation course, que les entraîneurs ne seront plus autorisés à récupérer les récompenses des nageurs absents du podium. Dès lors, un nageur absent ne pourra prétendre à sa récompense.

En ce qui concerne les compétitions en eau libre, il a été décidé de récompenser uniquement les catégories suivantes : Juniors 1, 2 et 3 et plus, Benjamins, Avenirs et Masters.

Il est impératif que les coaches/nageurs respectent scrupuleusement l'heure de convocation.

Stéphane précise que lors de la compétition, un problème logistique imprévu a conduit à l'absence d'un jet ski, situation qui n'a pas pu être anticipée. De plus, le jet ski de Gilles Dumesnil a subi une panne soudaine en début de compétition, ce qui a rendu impossible son utilisation pour la suite de l'événement. En conséquence, seul un jet ski sur les trois sollicités a été disponible, limitant ainsi les capacités de l'organisation.

8. **AGO du 28 mars - Validation des comptes rendus des commissions**

L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le 28 mars à la Maison de la Jeunesse de Dumbéa. L'ensemble des comptes rendus des différentes commissions a été reçu et validé par le comité directeur. Le budget prévisionnel pour l'année 2025 a été approuvé par le comité directeur, avec quelques ajustements. L'envoi des convocations sera effectué dans le courant de la semaine.

Par ailleurs, Cyril a été chargé d'organiser un cocktail à l'issue de la réunion.

9. **Questions diverses**

Prêt matériel Ligue

Il est rappelé aux clubs que les demandes de matériel de la ligue pour les compétitions doivent être soumises de manière centralisée et faire l'objet d'une convention de prêt (Ligue/Club) au moins 72 heures avant la compétition.

Achat de Tivolis

Le renouvellement des tivolis a été acté par le comité directeur. Il convient de faire parvenir le BPA pour l'achat de 4 tivolis à Minutes Service.

Point formation en cours :

✚ Assistant moniteur niveau 1.2.3

Le projet de formation des assistants-moniteurs niveau 1 a débuté avec un total de 9 inscrits, provenant de différents clubs. Cette formation, d'une durée de deux jours, se tiendra en deux sessions : une le samedi 15 mars et une autre à la fin du mois. Accessible à partir de 14 ans, elle a pour objectif de sensibiliser les jeunes à la formation fédérale.

La ligue offre une bourse de 25 000 francs à laquelle les participants doivent apporter une contribution de 5 000 francs. À ce jour, deux demandes de bourse ont été reçues. Ces demandes sont ouvertes à tous les candidats intéressés, et le financement est en partie assuré par l'enveloppe de subvention reçue de l'ANS (Agence Nationale du Sport).

✚ Encadrants Aisance Aquatique « classe bleues »

Une formation en collaboration avec l'USEP débutera du 17 au 28 avril 2025. Le projet vise à accompagner six classes scolaires. Les enseignants recevront des sessions de formation en visioconférence le soir, ainsi que des sessions en présentiel les mercredis après-midi, en dehors de leurs horaires de travail. Ce partenariat a suscité un fort intérêt, bien que les formations aient lieu en dehors des heures de travail des enseignants, ce qui a été une surprise positive. Les classes se répartiront sur deux semaines, avec quatre classes le matin et l'après-midi.

Un autre projet, en partenariat avec la Fédération Handisport et Sport Adapté, se déroulera durant la première semaine des vacances d'avril. Cette formation sera destinée à des enfants autistes et inclura des professeurs de sport spécialisés. Elle sera également ouverte aux éducateurs sportifs des clubs qui souhaitent s'inscrire à cette formation.

✚ BPJEPS UC4

La formation BPJEPS UC 4 (Brevet Professionnel) commencera mi-avril, en collaboration avec l'ERFAN de Bretagne. À ce jour, huit dossiers ont été déposés à la Ligue pour cette formation. Il reste des points logistiques et financiers à clarifier avec l'ERFAN Bretagne concernant cette formation. Stéphane aura une visioconférence ce mercredi 12 mars pour aborder ces aspects et finaliser les modalités.

✚ Animation club /Meeting

Stéphane exprime sa déception quant à la faible participation des clubs lors des animations et meetings qu'ils organisent, mettant en évidence un manque d'implication dans ces événements. Il souligne que cette situation nuit à la dynamique des manifestations et compromet leur succès. Un débat s'ensuit sur les difficultés rencontrées par les clubs, en particulier la problématique du recrutement d'entraîneurs qualifiés, ce qui affecte négativement l'organisation et le bon fonctionnement des clubs.

✚ Demande de Dumbéa Natation

Le club de Dumbéa Natation, dans un mail daté du 27 février 2025, sollicite la mise à disposition du Conseiller Technique Local (CTL) pour remplacer un entraîneur durant son absence de 10 jours en avril 2025, pendant qu'il accompagne des nageurs qualifiés aux

compétitions "Age group" en Nouvelle-Zélande. En effet, le club rencontre des difficultés pour trouver un encadrant pour cette période.

Le comité directeur, tout en comprenant parfaitement les difficultés rencontrées par Dumbéa Natation, notamment en termes de ressources humaines, regrette de ne pas pouvoir répondre favorablement à la demande de mise à disposition du Conseiller Technique Local (CTL). En effet, bien que la ligue s'efforce de soutenir les clubs, le rôle du CTL n'est pas de pallier les manques d'encadrants au sein des clubs. Il est important de souligner que le club doit prendre en considération les critères de performance exigés pour ces compétitions ainsi que la dynamique propre à Dumbéa Natation.

Le président adressera une réponse à la présidente de Dumbéa Natation, exprimant la position du comité directeur concernant la demande d'assistance pour l'encadrement du club.

Prochain CD le 28 avril 2025- CARD

La Secrétaire Générale

Sandie FREULON



Le Président

Jean Claude ROBIN

